

**Zeitschrift:** Rapport annuel / Musée National Suisse

**Herausgeber:** Musée National Suisse

**Band:** 27 (1918)

**Rubrik:** Commission du Musée national suisse

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Commission du Musée national suisse.

---

La Commission a eu le regret de perdre cette année l'un de ses membres les plus actifs, M. Adrien Lachenal, de Genève, conseiller aux Etats (voir l'article nécrologique en tête de ce rapport). Pour lui succéder, le Conseil fédéral a fait appel à M. Alfred Cartier, directeur général du Musée d'Art et d'Histoire de Genève.

La Commission n'a tenu que trois séances dont une, en septembre, au château de Wildegg.

Elle a continué les travaux préparatoires en vue de l'agrandissement du Musée. Lors de sa première séance, elle a pris connaissance d'une lettre du Conseil municipal de Zurich adressée au Département fédéral de l'Intérieur et accompagnée des plans et devis dressés par M. le Prof. Gull. En juin, la Sous-commission chargée de préaviser sur la question, a déposé un rapport dans lequel elle demandait quelques modifications des plans, en vue de faciliter l'administration du Musée. Ce rapport, approuvé par le Département de l'Intérieur, a été transmis à la Municipalité de Zurich comme réponse du Conseil fédéral. Jusqu'à ce jour, les autorités municipales n'ont pas encore fait connaître leur décision par écrit, mais suivant une communication verbale du président de la Ville, les désirs exprimés par la Sous-commission seront pris en considération par l'architecte. Dès l'année 1916, le Département de l'Intérieur avait été autorisé par le Conseil fédéral à entrer en pourparlers avec la municipalité de Zurich afin d'établir les conditions auxquelles celle-ci pourrait être dégagée de l'obligation de construire à ses frais de nouveaux bâtiments et de les entretenir, mais les bases sur lesquelles l'entente pourrait intervenir entre les parties n'ont pas été trouvées jusqu'ici.

M. le Dr G. Wehrli ayant exprimé le voeu que les instruments de chirurgie conservés dans les dépôts de Musée, fussent remis à la collection spéciale de l'Université de Zurich, la Commission,

sur le préavis conforme de la Direction, a favorablement accueilli cette demande. Elle a considéré en effet que ces objets avaient été acceptés en don par le Musée, dans la seule intention de les sauver de la destruction et de les céder quelque jour, lorsque le désir lui en serait manifesté, à une collection de même nature.

C'est de même, à la demande de la Commission pour le château de Kyburg, que quelques portraits de baillis et quelques objets de provenance zurichoise ont été déposés dans le château, propriété du canton, avec l'autorisation des donateurs et des dépositaires. Cette mesure exceptionnelle se justifie par le fait que les portraits ornaient autrefois les salles du château, et que les autres objets constituent des doublets dont le Musée peut dès lors facilement se passer.

A la fin de l'année et une fois les travaux préparatoires achevés, le Musée a repris la gestion des archives de la Commission fédérale et de la Société suisse des Monuments historiques, prévue dès 1917 (voir rapport 1917, p. 10 et 11).

Nous avions reçu, il y a quelques années de l'étranger, une proposition en vue d'instituer des visites des collections publiques, sous la conduite de guides compétents. Déjà en 1917, la Direction avait remis à ce sujet, au Département fédéral de l'Intérieur, un rapport détaillé sur la question envisagée au seul point de vue du Musée national. Ce rapport a été transmis au président de la Commission fédérale des Beaux-Arts, M. D. Baud-Bovy à Genève, dont le préavis complète très heureusement celui de la direction du Musée, en faisant connaître l'opinion des dirigeants d'une galerie des Beaux-Arts. Les deux documents sont revenus devant la Commission, afin de lui permettre d'étudier à nouveau la question. Comme il s'agit non seulement de la visite du Musée national, mais des autres collections publiques de Zurich, ainsi que l'expérience en a été faite avec succès dans d'autres villes suisses, il a paru préférable à la Commission de se mettre en rapport avec la Société zurichoise de Pestalozzi dont l'un des buts est précisément la réalisation d'oeuvres éducatives de même nature. Le président de cette association s'est déclaré prêt à étudier le projet, mais à la fin de l'année, il ne nous avait pas encore fait connaître ses conclusions.

La réduction du budget, conséquence de la guerre, que vient agraver encore l'élévation persistante du prix des antiquités, ne

nuit pas seulement à l'augmentation de nos collections, mais encore à la bonne marche de notre établissement, les moyens mis à notre disposition se révélant de jour en jour plus insuffisants, malgré la plus stricte économie. Aussi, les autorités placées à la tête du Musée expriment-elles le voeu que, dès que les circonstances le permettront, elles puissent disposer de nouveau de plus larges crédits.